

République Française
Département Seine-et-Marne
Commune de Fontaine le Port

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/03/2024

Référence
2024-02

Objet de la délibération
Demande SUBVENTION Régionale 2024: Réfection du court de tennis extérieur Gymnase

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Date de la convocation
14/03/2024

Date d'affichage
14/03/2024

Vote
à la majorité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Melun
Le : 21/03/2024

Et

Publication ou notification du :
21/03/2024

L' an 2024 et le 19 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie - Salle de Conseil sous la présidence de MOTHRE Béatrice, Maire

Présents : Mme MOTHRE Béatrice, Maire, Mme BARONI Nicole, M. CEDILLE Nicolas, Mme DUTERTRE Sylvaine, M. FANDARD Jean, Mme HEUZE Maryline, M. LALaurie Frédéric, M. MARC Alain, Mme MARCHESE Valérie, M. SALVAN Julien

Absent excusé: M. BELZIC Laurent

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DAGORNE Jessica à Mme MOTHRE Béatrice, M. DORE Patrick à Mme HEUZE Maryline, Mme GUERET Corinne à Mme BARONI Nicole, Mme THOMAS Marie-Christine à M. LALaurie Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : Mme Sylvaine DUTERTRE

Objet de la délibération : Demande subvention Régionale 2024: Réhabilitation d'un équipement sportif extérieur (Cour tennis)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal

Que le terrain de tennis n'a fait l'objet depuis 2001 que d'un entretien relatif.

Une association a repris depuis 2021 la gestion de ce terrain de tennis en y ajoutant le marquage de 4 terrains de Touchtennis. Or, la dégradation importante de cet espace ne répond plus à la sécurité et réduit l'engouement des adhérents.

Cette opération peut prétendre à subvention Régionale IDF au titre de la réhabilitation d'un équipement sportif extérieur,

Dans le cadre du programme Régional au titre de la réhabilitation d'un équipement sportif extérieur la commune sollicite une subvention Régionale IDF sur l'opération de réfection d'un court de tennis extérieur,

Le montant total des travaux s'élève à 29 820.00€ HT

Il est demandé une subvention Régionale à hauteur maximum de 15%
Soit 4 473.00 HT

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21.03.24

Berser
Levraut

ID : 077-217701887-20240319-202402-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 12 Pour et 2 Abstentions (Mme Heuzé – Mr Doré)

DECIDE de faire,

- La demande de réfection du court de Tennis extérieur gymnase

DE SOLLICITER,

- Une subvention auprès de la Région IDF à hauteur de 15 % soit 4 473.00€ HT

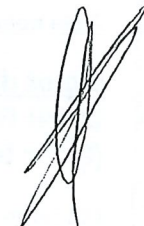
CHARGE le Maire de faire les démarches auprès de la Région IDF et du Département 77

AUTORISE le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2024
Le Maire
Béatrice MOTHRE



P/o  F. LALAURIE